



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE**
20, avenue des Rives du Lac - 70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE
Tél. : 03.84.77.00.00. - Télécopie : 03.84.77.00.01
e-mail : contact@sied70.fr

DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX N°B 4092

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que sauf opposition ou observation de votre part formulée dans le délai de 21 jours à compter de la présente demande, nous ferons exécuter les ouvrages faisant l'objet du présent dossier, selon les prescriptions techniques et les règlements de voiries en vigueur.

A) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Désignation des travaux : Extension de l'installation communale d'éclairage public le long de la rue de la Charrière

Département : HAUTE-SAONE

Commune : RIOZ

Maître d'ouvrage du projet : Commune de RIOZ

Maître d'œuvre du projet : SIED 70

Ces travaux concernent :

- la voirie nationale :
- la voirie départementale :
- la voirie communale :
- le domaine privé :

Numéro(s)¹

Rue de la Charrière

C) SERVICES CONSULTES :

- SIED 70
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Haute-Saône
- Commune de RIOZ
- ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- FRANCE TELECOM

Fait à Vaivre-et-Montoille le
Pour le SIED 70

NOTICE DE PRESENTATION

Commune de RIOZ

B 4092 - Extension de l'installation communale d'éclairage public le long de la rue de la
Charrière

1) Analyse de l'état initial du site

La commune de RIOZ, de type urbaine, se situe à environ 22 km au Sud de Vesoul.
La zone des travaux se situe le long de la Rue de la Charrière.

La commune de RIOZ ne présente aucune caractéristique particulière au titre de la législation sur les sites et monuments historiques.

2) Justifications des travaux

Les travaux d'extension de l'installation communale d'éclairage public, pourront consister en :

- une extension souterraine de l'installation communale d'éclairage public longue d'environ 250 mètres dont 125 mètres dans un fourreau posé par vos soins;
- la fourniture, la pose et le raccordement au réseau projeté de 6 ensembles d'éclairage public thermolaqués composés chacun de :
 - un mât droit cylindrique de marque GHM de type AC 89 de hauteur 4m ;
 - un luminaire de marque ECLATEC de type IDYLLE de classe 1 équipé d'une lampe à vapeur de sodium haute pression 50W.

3) Justifications relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement

La mise en souterrain du nouveau réseau permet de réduire au maximum l'impact visuel et garantit au maximum la sécurité des personnes.

Les travaux projetés respecteront les normes en vigueur, notamment l'arrêté (NOR : ECOI0100130A) du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique et seront réalisés suivant les règles contenues notamment dans la publication UTE C18-510 (recueil d'instruction générale de sécurité d'ordre électrique).